

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Convocation : le 07 septembre 2022

Affichage : le 08 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 18 présents et 21 votants

Le douze septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Joseph Decaëns de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Emmanuelle Marion, Sophie Raous, Gaëlle Enfrein, Viviane Clairel, Anne-Marie Lamy, Anne-Françoise Assimingué, Catherine Guillemant, Nadège Reboursière et Messieurs Jean-Baptiste Collet, Louis Lebocey, Sylvain Tranquart, Frédéric Clouet, Jean-Luc Poisnel, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Pascal Jouin, Samuel Dupont et Patrick Ledoux.

Absents excusés : Mesdames Julienne Barat, Marine Guezennec, Marianne Pinchart-Lainé et Messieurs Jean-Marc Cambier et Jocelyn Parot.

Pouvoirs de Madame Marine Guezennec à Monsieur Louis Lebocey, de Madame Marianne Pinchart-Lainé à Madame Anne-Marie Lamy, de Monsieur Jocelyn Parot à Madame Sophie Raous

Secrétaire de séance : Madame Catherine Guillemant

Évènements passés :

- Lundi 4 juillet 2022 à partir de 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal
- Mardi 5 juillet 2022 : conseil syndical du SIGRSO
- Mercredi 6 juillet 2022 à 11 h 30 : pot de fin d'année avec le personnel communal dans la cour du pôle scolaire Pauline Kergomard
- Mercredi 6 juillet 2022 à 14 h 30 : animation fenaison dans le pré-normand

- Mercredi 6 juillet 2022 à 18 h 30 à la Mairie de Louvigny : commission Stratégie alimentaire locale
- Jeudi 7 juillet 2022 à 19 h : dans le cadre du festival « musique aux bords de l'Orne à Louvigny », le camion jazz se produira à partir de 19 h : concert gratuit
- Samedi 09 juillet 2022 à 9 h 30 : tour de plaine avec Patrice Cheval, maraîcher installé à Cahagnes et qui approvisionne l'AMAP de Louvigny.
- Jeudi 14 juillet matin : dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune pour la Fête Nationale
- Dimanche 17 juillet 2022 matin : commémorations avec Bretteville sur Odon marquant le 78^{ème} anniversaire de la libération des deux communes (deuxième guerre mondiale)
- Jeudi 21 juillet 2022 à 19 h : dans le cadre du festival « musique aux bords de l'Orne à Louvigny », le camion jazz se produira à partir de 19 h : concert gratuit
- Du 25 au 30 août 2022 : visite d'une délégation de Molvena / Colceresa à Louvigny pour fêter le 20^{ème} anniversaire de la signature de la charte du jumelage avec l'Italie
- Samedi 3 et dimanche 4 septembre 2022 à Louvigny : fête communale St Côme
- Lundi 12 septembre 2022 à 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal

Évènements à venir :

- Mardi 13 septembre 2022 à 18 h 30 à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Mercredi 14 septembre 2022 à 18 h 30 à la Mairie de Louvigny : commission Stratégie Alimentaire Locale
- Jeudi 29 septembre 2022 à 18 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : conseil communautaire
- Jeudi 29 septembre 2022 à partir de 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : inauguration de la nouvelle scène du camion jazz
- Samedi 1^{er} octobre 2022 à partir de 14 h à la salle des fêtes : une sensibilisation aux handicaps est organisée par le CMEJ
- Samedi 8 octobre 2022 à 14 h au complexe sportif Yannick Noah : inauguration du City Stade
- Lundi 17 octobre 2022 à 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal

Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Colombelles.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Philippe Capoën explique aux élus que le SDEC gère 100 000 points lumineux à ce jour et que la recherche de la sobriété énergétique est une préoccupation constante du SDEC.

Point sur la rentrée scolaire et périscolaire

Madame Catherine GUILLEMANT, Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse, présente un point de la rentrée scolaire 2022-2023 aux membres du conseil municipal :

Effectifs scolarisés :

SITE KERGOMARD :

- Classe de PS de Madame Lecornu (Atsem Françoise Waldheim) = 18 élèves
- Classe de PS/MS de Madame Delaunay (Atsem Julien Datchy) = 19 élèves
- Classe de MS de Madame Arcil (Atsem Alexandra Weiss) = 20 élèves

SITE REEVES :

- Classe de GS de Madame Beau (Atsem Fatoumata Coulibaly sur le temps de classe et Aymeric Gilles sur la pause méridienne) = 20 élèves
- Classe de CP de Madame Paraire (Agent sur la pause méridienne Manuela Buosi) = 23 élèves
- Classe de CE1/CE2 de Madame Thoilliez (Agent sur la pause méridienne Ludivine Le Vechen lundi et mardi, Géraldine Legrand jeudi et vendredi) = 24 élèves
- Classe de CE1/CE2 de Monsieur Platon (Agent sur la pause méridienne Cynthia Zych) = 23 élèves
- Classe de CM1 de Madame Tamic (Agent sur la pause méridienne Valérie Margueritte) = 26 élèves
- Classe de CM2 de Madame Guyon (Agent sur la pause méridienne Florence Nadreau) = 22 élèves

Soit 195 élèves scolarisés à l'école primaire de Louvigny.

La fréquentation moyenne de la cantine :

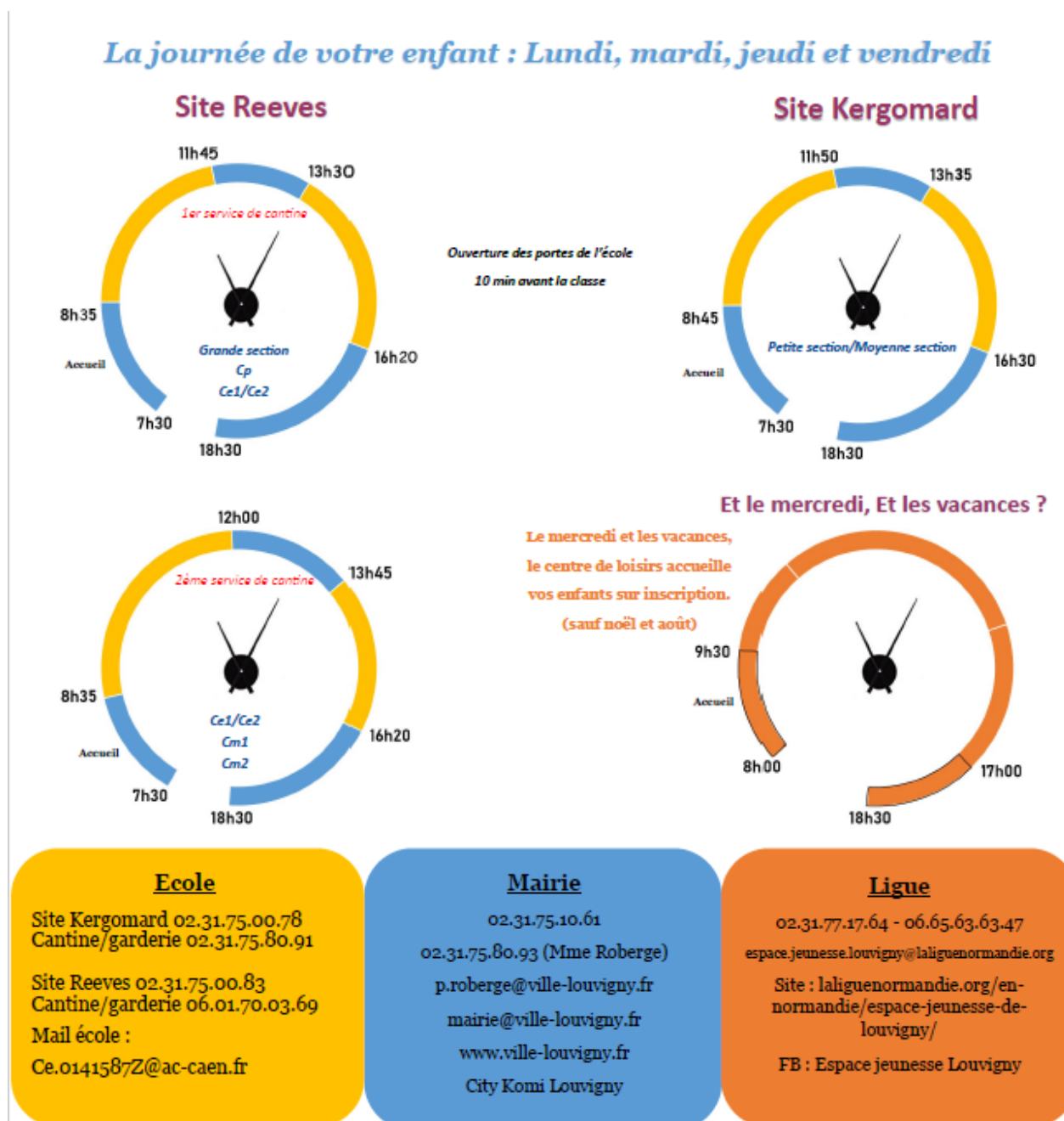
SITE KERGOMARD :

1^{er} service (PS) : 22 convives
2^{ème} service (MS) : 29 convives

SITE REEVES :

1^{er} service (GS, CP, CE1/CE2 de M.Platon, classe inclusive) : 64 convives
2^{ème} service (CE1/CE2 de Mme Thoilliez, CM1, CM2) : 60 convives

Mémento de la journée de l'enfant distribué aux familles :



Madame Catherine Guillemant précise que les effectifs sont similaires aux années scolaires 2019- 2020 et 2020- 2021 (baisse par rapport à l'année scolaire 2021-2022). A noter que les GS sont accueillis sur le site Reeves et que la classe inclusive accueille un 7^{ème} enfant.

L'école primaire a accueilli 4 nouveaux enseignants à la rentrée : Mesdames Lecornu, Delaunay, Beau et Thoilliez.

A noter également l'allongement de la pause méridienne d'un quart d'heure pour améliorer la pause déjeuner et notamment la prise du repas en luttant contre le gaspillage alimentaire. Le pain servi aux enfants est fourni depuis la rentrée par les deux boulangers bio de la commune : le petit fournil et bulle de levain.

Les premiers retours de l'allongement de la pause méridienne sont bénéfiques pour les enfants et pour les encadrants.

Suite à la volonté municipale de servir du pain bio de Louvigny à la cantine hors marché du syndicat de restauration scolaire, le SIGRSO propose d'accorder une minoration du cout du repas de 5 centimes. La proposition sera soumise au prochain comité syndical du SIGRSO.

Madame Sophie Raous propose que la directrice envoie un mail ou émette une note dans le cahier de liaison aux parents pour les informer du rôle des parents délégués au conseil d'école avant les élections du 7 octobre 2022.

Point sur la sobriété énergétique

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny rappelle aux membres du conseil municipal le courrier envoyé aux associations et clubs sportifs de Louvigny en mai 2022 (ci-dessous)

« Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez et l'avez constaté vous-même chez vous, le coût des énergies nous permettant de nous éclairer, de nous chauffer, de nous déplacer explose. Ne bénéficiant pas du bouclier énergétique tarifaire, certaines mairies ont vu leurs dépenses augmenter de 300 %. La Mairie de Louvigny déploie depuis quelques années des investissements pour réduire cette dépendance : extinction de l'éclairage public entre minuit et 6 h du matin, remplacement de candélabres dans les rues et de modes d'éclairage et de chauffage dans nos bâtiments, renforcement de l'isolation, remplacement de huisseries ou encore réfection de toitures, remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques...

Cette année, de nombreuses collectivités territoriales ont décidé de répercuter sur l'impôt foncier l'augmentation de l'énergie. L'équipe municipale de Louvigny a fait un autre choix : continuer la modernisation et le remplacement de nos supports d'éclairage et de nos modes de chauffage et sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire dont les associations pour relever ce défi. Cela passe par des gestes simples que vous faites probablement chez vous : allumer la lumière uniquement lorsque c'est nécessaire et le faire le plus tard possible par rapport à l'utilisation des locaux voire des terrains de pratiques sportives, éteindre la lumière lorsque vous êtes le dernier à quitter la pièce... Ces gestes simples n'affectent pas notre confort, bien au contraire : l'énergie que nous ne consommons pas donc que nous ne payons pas permet d'affecter les crédits sur de l'amélioration du quotidien voire sur des acquisitions d'équipements permettant une meilleure pratique de votre activité favorite avec vos adhérents.

Réduire sa consommation d'énergie est synonyme de réduction de la facture énergétique mais aussi de préservation de l'environnement. C'est important pour nous, pour nos enfants et nos petits-enfants.

Je sais pouvoir compter sur vous : collectivement et individuellement.

Patrick LEDOUX,

Votre Maire »

Monsieur Patrick Ledoux rappelle qu'en 2013 Louvigny a été une des premières communes de la communauté urbaine de Caen la mer à éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Compte-tenu du

contexte national et international qui se répercute directement au niveau local, il souhaite échanger avec les membres du conseil municipal sur les gestes et pratiques au quotidien qui peuvent contribuer à la sobriété énergétique :

-baisser le chauffage de 2 degrés

-éteindre les lumières en quittant une pièce, éteindre les PC, débrancher des appareils électroniques pendant la nuit....

Monsieur Philippe Capoën informe que le SDEC a acheté son énergie pour 2023 : le coût de l'éclairage public sera multiplié par deux et demi, l'électricité et le gaz peuvent être majorés de 60 à 120 %.

Monsieur Philippe Capoën a déjà engagé la conversation avec les utilisateurs du gymnase pour baisser la température de la petite et de la grande salle. Madame Anne-Marie Lamy a évoqué la discussion en commission environnement de Caen la mer pour lisser la température de tous les gymnases du territoire de la CU à 14 degrés. Monsieur Philippe Capoën propose d'écrire aux associations pour informer que la grande salle ne sera pas chauffée en 2023 et réfléchir à des mesures sur la petite salle.

Monsieur Frédéric Clouet propose également des détecteurs de présence dans le gymnase et dans les bâtiments municipaux pour mieux gérer les luminaires.

Monsieur Sylvain Tranquart propose de sonder les plafonds et les murs du gymnase pour connaître leur niveau d'isolation. Messieurs Pascal Jouin et Patrick Ledoux se questionnent sur le bienfondé d'entreprendre des gros travaux d'isolation sur le bâtiment existant alors qu'il pourrait être envisagé un nouveau gymnase mieux dimensionné dans la ZAC multisites. Monsieur Pascal Jouin précise que la structure du gymnase ne permet pas d'implanter de panneaux photovoltaïques.

Madame Anne-Marie Lamy revient sur l'extinction des enseignes à la fermeture de l'activité commerciale au public. C'est une obligation légale. Il est proposé d'envoyer un courrier aux commerçants de Louvigny pour leur rappeler l'extinction obligatoire des enseignes à la fermeture du magasin.

Monsieur Patrick Ledoux propose également d'associer le personnel municipal et les enseignants à la réflexion de la sobriété énergétique sur les bâtiments communaux.

Monsieur Pascal Jouin évoque également la sobriété numérique au quotidien, par exemple le répondre à tous dans les mails.... Monsieur Louis Lebocey relate un article sur la sobriété numérique sur le site de l'ADEME.

Monsieur Jean-Luc Poisnel souligne la démagogie de l'information : demander au citoyen de réduire sa consommation de 10 % alors qu'aura lieu en novembre prochain le mondial de foot au Qatar et qu'il est prévu de climatiser les stades.

Madame Anne-Marie Lamy informe les membres du conseil municipal du retard des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes par l'installation d'une pompe à chaleur en cascade. Les travaux pourraient être reportés au printemps 2023, faute d'approvisionnement de puces électroniques fabriquées en Chine et en rupture de stock depuis plusieurs mois. Il subsiste quelque inquiétude quant à la subvention « plan de relance » consommable avant le 31 décembre 2022 et qui couvre 40 % de la dépense.

Point sur les dossiers en cours

1. Monsieur Patrick Ledoux annonce qu'il y aura un montage à blanc des aqua barrières la semaine du 17 octobre 2022. Il faut également mettre en conformité le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) au niveau intercommunal. Monsieur Sylvain Tranquart propose une distribution des questionnaires aux habitants du bas du village pour la mise à jour des fichiers du PCS compte tenu des mouvements de population près des bords de l'Orne. Monsieur Sylvain Tranquart propose que le SMLCI passe voir les riverains concernés par le montage des aqua barrières sur le domaine privé en octobre 2022 pour une mise à jour du montage.
2. Madame Sophie Raous précise que le volet transport en direction des écoles n'est pas totalement consommé dans la subvention mesure n°13 du PAT (DRAAF) et qu'ainsi les enseignants peuvent organiser de nouveau une sortie scolaire avec la prise en charge du bus pour visiter un lieu en lien avec l'alimentation durable. Madame Catherine Guillemant donnera l'information à Madame Guyon, directrice de l'école primaire.
3. Madame Sophie Raous annonce la venue de Patrick Legouée, pédologue à l'Université de Caen Normandie **Etudes de sols – fosses pédologiques** afin de voir les solutions les plus pertinentes pour le positionnement des profils de sol sur la commune.
4. Madame Anne-Françoise Assimingué expose le dossier du prochain Loupy : qui fait quoi dans la commune ? partir du bilan des réunions de quartier afin de donner des pistes au mieux vivre ensemble.
5. Monsieur Pascal Jouin fait un point d'étape sur le déroulé du dossier de désignation d'un concessionnaire pour la ZAC multisites : les trois candidats retenus ont reçu le DCE et ils doivent présenter une offre de contrat de concession pour le 7 novembre 2022 avant 17 h.
6. Messieurs Pascal Jouin et Alain Tranchido ont obtenu la validation du plan de stationnement et de mise en sécurité des piétons de la rue de Fénilon. Les travaux seront prochainement réalisés.
7. Monsieur Louis Lebocey proposera avec Coopasol une soirée à la salle des fêtes à l'automne pour le festival alimenterre.

Questions diverses

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny propose une délibération demandée par la trésorerie après l'envoi de l'ordre du jour du conseil municipal.

Admission en non-valeur et Créance éteinte

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal une demande de la Trésorerie pour admettre des titres non encaissés en non-valeur et en créance éteinte ; les montants suivants :

Une liste N° 5299520311 de 6 titres pour un total de **14.66€** doit être inscrite au compte : 6541 admission en non-valeur (perte sur créance irrécouvrable).

Ainsi que l'entreprise T L commerce ambulant pour **150 €** titre 2056 de l'année 2019, suite à une procédure de clôture pour insuffisance d'actif. Cette somme est à inscrire au compte 6542 (créances éteintes)

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 45